

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

VERSAILLES

Dispensé de timbrage

BOULOGNE CC

UASEN-CGT 245 bd Jean Jaurès

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Tel : 01 46 09 98 70 Fax : 01 46 09 90 19

Commission paritaire n° : 1012S07065

Dir. de publication : Régis Signarbieux

IMPROFFSET VIRY-CHATILLON

Imprimé sur papier recyclé

Déposé le 27 août 2010

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

UNE RENTRÉE PARTICULIÈRE...

Août - septembre 2010

Bimestriel n° 139

Sommaire

Édito	1
Grève et manifestation le 7 septembre	2
Non titulaires : audience rectorale	3
Appel contre la xénophobie d'État	3
Conditions de rentrée des stagiaires	4
Revalorisation salariale	5
Réforme des élections professionnelles	6
Les sales profs !	7
Coordonnées	8

Il faut dire que cette rentrée fait suite à un été particulier... marqué par des décisions et des discours qui ne sont pas passés inaperçus. Le ministre Hortefeux et le Président ont fait entendre leurs voix bien au-delà de nos frontières, malheureusement sans apporter leur pierre au rayonnement de la patrie des Droits de l'homme ! L'ONU, elle-même, par la voix de son Secrétaire Général, a condamné les propos tenus par les dirigeants français. Il faut dire que la remise en cause de la nationalité française pour des citoyens français naturalisés est un projet qui nous ramène assez loin dans le temps, seul Pétain et l'État français du siècle dernier avaient osé pratiquer une telle discrimination. L'établissement d'une catégorie de « sous-Français », en opposition aux « Français de souche », s'oppose totalement au principe du droit du sol qui fixe les règles de la nationalité en fonction de la résidence et non de la génétique. Quant aux propos tenus sur les populations roms, ou sur l'ensemble des résidents français non-sédentaires, il faut se rappeler que celui qui les profère a été récemment condamné pour injure raciste sans que cela ne remette en cause sa charge de ministre de l'Intérieur ! Il peut

donc impunément manier les propos racistes, pratiquer l'amalgame en imputant à une communauté l'acte d'un individu, afficher fièrement son « tableau de chasse » quotidien d'expulsion de campement de Roms. Impunément ? Pas tout à fait, puisque là où l'État renonce à faire appliquer le droit, les associations, les syndicats, les partis politiques se mobilisent pour condamner les discours et les actes racistes de ce gouvernement, en appelant l'ensemble de la population à manifester samedi 4 septembre à 14h à République (appel p. 3).

Cette occupation du terrain médiatique et politique d'Hortefeux ne doit pas nous faire perdre de vue l'offensive sociale... Si M. Woerth semble avoir pris un peu de repos (bien mérité !) ces dernières semaines, la réforme des retraites est prête à passer devant les députés. Alors que des centaines de milliers de salariés ont manifesté leur refus de cette réforme, le gouvernement avance, il présente son projet sans réelle négociation avec les syndicats, sans prendre en compte leurs propositions alternatives ; ce sont les salariés, seuls, qui payeront le prix de la réforme en cotisant plus et en travaillant plus longtemps. C'est

inacceptable en soi et c'est la porte ouverte à de nouveaux reculs ! Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à cette politique de casse des acquis sociaux des salariés. Pour cela il faut être nombreux à se mettre en grève et à manifester le mardi 7 septembre, puis dans les jours qui suivront.

Dans nos écoles, collèges, lycées, lors de la prérentrée, nous serons amenés à débattre de tous ces sujets et des mobilisations à venir.

Une rentrée particulière aussi pour les collègues : contractuels au chômage (voir p. 3), stagiaires lauréats du concours 2010 en classe à plein temps dès le 2 septembre (voir p. 4), néo-titulaires débarquant en région parisienne, titulaires mutés par suppression de postes, agents en sous-effectifs... Ne laissons pas notre ministre dire que tout se passe bien, mobilisons-nous dès les premiers jours de rentrée pour l'égalité des droits, la défense du service public, nos salaires et nos conditions de travail (voir l'appel de la CGT Ile de France p. 2).

Marie Buisson,
secrétaire académique

CONTRE LA CASSE DES RETRAITES : S'UNIR ET AMPLIFIER LE MOUVEMENT SOCIAL !

À l'heure où apparaissent les collusions entre le gouvernement, le monde des affaires et les milliardaires, à l'heure où les dernières gesticulations de Nicolas Sarkozy le conduisent à un discours de haine remettant en cause des fondements essentiels de notre république en matière de nationalité et d'égalité : le Président de la république tente de faire oublier les vrais débats de société et de contourner la colère qui grandit encore plus chaque jour contre sa politique de rigueur. Depuis des semaines, beaucoup ont pris conscience des graves dangers des projets du gouvernement et en particulier du projet de casse de notre système de retraite et de la remise en cause de la retraite à 60 ans.

NE LES LAISSONS PAS FAIRE !

Report de l'âge légal de la retraite à 62 ans, recul de 65 à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein, remise en cause des départs anticipés et de la pénibilité.

LE PROJET WOERTH / SARKOZY / PARISOT EST LE PLUS DUR D'EUROPE

S'il était appliqué ce serait un véritable recul de société. A titre d'exemple, pour une retraite à taux plein, la durée de cotisation est de 30 ans en Grande Bretagne, 35 ans en Allemagne, en Italie, en Belgique et en Espagne, 37 ans en Autriche et 40 ans en Suède, alors que le gouvernement et le Medef l'exigent à 41,5 ans en France !

LE PROJET WOERTH / SARKOZY / PARISOT, C'EST TOUT BÉNÉF' POUR LE PATRONAT ET LES ACTIONNAIRES



L'effort financier sera porté à 85 % par les salariés, soit 22,6 milliards, tandis que le gouvernement ne demande que 4,4 milliards d'euros de participation aux entreprises !

Pourtant, financer un haut niveau de retraite est possible. Mettre à contribution les revenus financiers des entreprises à hauteur de la cotisation retraite patronale, c'est 20 milliards d'euros qui seraient dégagés. Taxer les revenus financiers (intéressement, stock options, participation...), c'est 10 milliards supplémentaires qui pourraient financer les retraites !

LE PROJET WOERTH / SARKOZY / PARISOT, C'EST « NO FUTURE » POUR LA JEUNESSE !

Alors que l'on demande aux salariés de travailler plus longtemps, la jeunesse subit un taux de chômage de l'ordre de 25%. Les différentes mesures de

recul de l'âge de départ en retraite conduiront d'ici 2016 à ce qu'un million d'emplois ne soient plus disponibles pour les jeunes arrivant sur le marché du travail. Auxquels s'ajouteront les 300 000 emplois supprimés dans la Fonction Publique.

Le 24 juin, 2 millions de manifestants (130 000 à Paris) étaient dans la rue. Des centaines de milliers de salariés ont fait grève. Nous pouvons et devons amplifier ce rapport de force !

Les organisations syndicales dans leur ensemble refusent aujourd'hui le diktat du gouvernement et du Medef et elles appellent toutes à l'action.

Le 7 septembre, tous ensemble, soyons massivement en grève et dans la rue pour mettre en échec le gouvernement et exiger des choix de progrès social !

Dès le 8 septembre, sur chaque lieu de travail, débattons des suites à donner au mouvement.



**UNIS ET DÉTERMINÉS,
NOUS POUVONS GAGNER !**

Mardi 7 septembre

Manifestation unitaire

14h République - Nation

NON-TITULAIRES : AUDIENCE INTERSYNDICALE AU RECTORAT DE VERSAILLES

Le 23 juin 2010, une large intersyndicale (CGT, FO, SGEN CFDT, SUD Éducation, Snes FSU, SNALC) a été reçue par le recteur de l'académie de Versailles. L'objet de cette audience était d'obtenir des informations et des engagements sur le ré-emploi des non-titulaires enseignants à cette rentrée.

Un des effets induits par la suppression de la formation pour les lauréats du concours 2010 nous semblait être la mise au chômage d'un certain nombre de collègues non-titulaires. En effet, alors que les 700 stagiaires du second degré de notre académie assuraient jusqu'à présent des tiers temps (de 6 à 8 heures pour la plupart, un peu plus pour les documentalistes, les PEPS, les CPE et les COP), ils occuperont désormais des postes à temps plein : c'est donc 700 fois 10 à 12 heures hebdomadaires, soit environ 400 postes supplémentaires occupés. Cette mesure, s'ajoutant aux 45 000 suppressions d'emploi cumulées ces dernières années, laissait présager une rentrée difficile pour les collègues enseignants non-titulaires. Le ministre avait annoncé, lors d'audiences avec les syndicats, une baisse d'environ 5 000 postes

pour ces personnels. Il était donc urgent d'avoir une évaluation chiffrée des répercussions de ces mesures pour notre académie. Le recteur et les responsables de la DAE (Division des Affectations des Enseignants) nous ont assuré qu'il n'y aurait pas de baisse du recrutement pour les enseignants non-titulaires à cette rentrée et ont annoncé avoir déjà chiffré ces impacts. « *L'augmentation régulière du recrutement depuis 5 ans et la baisse des postes de TZR (250 postes de moins qu'en 2009) permettraient de garder un niveau de recrutement de non-titulaires égal à celui de l'année précédente.* » A suivre attentivement...

Nous avons profité de cette audience pour aborder d'autres problèmes concernant les non-titulaires, en particulier nos revendications concernant la formation, les revalorisations salariales, le contrôle paritaire des affectations, l'élargissement des compétences des CCP (Commissions Consultatives Paritaires). Le recteur en a pris bonne note (nous lui rappelons assez régulièrement l'ensemble de ces revendications pour qu'il les connaisse aussi bien que nous !), mais aucune

proposition concrète n'a été faite.

La CGT Educ'action exige depuis longtemps un plan de titularisation sans condition de concours et de nationalité qui ne semble toujours pas d'actualité, malgré les annonces télévisées du Président de la République ! Ce que nous n'obtenons pas dans le cadre institutionnel, nous devons l'arracher par le rapport de force... Les établissements du second degré ne pourraient fonctionner aujourd'hui sans les très nombreux salariés précaires employés par les rectorats. C'est pourquoi la CGT Educ'action s'engage et s'engagera encore, avec l'ensemble des personnels, à la construction des actions collectives qui obligeront le ministre et les recteurs à ouvrir des négociations sur l'intégration des personnels non titulaires.

Marie Buisson et Boualem Snaoui

La CGT Educ'action revendique la titularisation de tous les personnels précaires sans condition de concours ou de nationalité.

FACE À LA XÉNOPHOBIE ET À LA POLITIQUE DU PILORI : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ !

Les plus hautes autorités de l'État ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégories entières de population : Gens du voyage accusés comme les étrangers d'être des auteurs de troubles, Français d'origine étrangère sur lesquels pèserait la menace d'être déchus de leur nationalité, parents d'enfants délinquants, etc. Voici que le président de la République accrédite aussi les vieux mensonges d'une immigration coûteuse et assimilée à la délinquance, et offre ainsi à la stigmatisation des millions de personnes en raison de leur origine ou de leur situation sociale.

Ce qui est à l'œuvre dans cette dé-

marche ne s'inscrit pas dans le débat légitime, dans une démocratie, sur la manière d'assurer la sûreté républicaine. Le nécessaire respect de l'ordre public n'a pas à être utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires. Ni pour instituer des peines de prison automatiques, contraires aux principes fondamentaux du droit pénal, à l'indépendance de la justice et à l'individualisation des peines.

La Constitution de la France, République laïque, démocratique et sociale, assure « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine,

de race ou de religion ».

Nul, pas plus les élus de la nation que quiconque, n'a le droit de fouler au pied la Constitution et les principes les plus fondamentaux de la République.

Notre conscience nous interdit de nous taire et de laisser faire ce qui conduit à mettre en péril la paix civile.

**MANIFESTATION
LE SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2010,
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À PARIS,
À 14H00,**
afin de fêter le 140^e anniversaire d'une République que nous voulons plus que jamais, libre, égale et fraternelle.

FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS : RENTÉE EXPÉRIMENTALE POUR STAGIAIRES COBAYES

La rentrée 2010 signe l'arrêt de mort de la formation initiale des enseignants. La réforme, concoctée en dépit du bon sens, est mise en œuvre selon des modalités de dernière minute, voire encore indéterminées, et suivant un calendrier aberrant. À quoi ressemblera l'année des quelques 1 600 stagiaires de l'académie de Versailles? Petite tentative de décryptage.

TRAVAIL GRATUIT ET SUR-SERVICE
Dans les collèges et lycées, 50 % des supports stagiaires ont été pris sur des supports définitifs, l'autre moitié étant prise sur des supports provisoires, ce qui a eu pour effet de bloquer une partie du mouvement et de dégrader encore un peu plus les conditions de travail des TZR comme des contractuels.

Les professeurs stagiaires du 2^d degré sont désormais nommés à temps complet dans leur établissement d'accueil et doivent bénéficier de 216 h de formation, soit 6 h hebdomadaires. En d'autres termes, leur formation s'effectuera en plus de leur service, sur un temps de travail supplémentaire non rémunéré équivalent à 1/3 des heures effectuées par tout enseignant du 2^d degré (soit un quatre tiers temps !).

Si la circulaire rectorale annonce que les stagiaires du 2^d degré devront bénéficier d'une décharge de service (2h pour les enseignants, une demi-journée pour les CPE et doc), elle nuance par un inquiétant « dans toute la mesure du possible ». Dès lors, rien n'interdit aux chefs d'établissement d'imposer ces deux heures aux stagiaires (rémunérées en heures supplémentaires), sans toutefois aller au-delà de leur obligation réglementaire de service (18h pour les PLP et les certifié.e.s, 15h pour les agrégé.e.s, etc.)

Dans le 1^{er} degré, les professeurs stagiaires se verraient confier à partir



de la rentrée de Toussaint des remplacements longs, après une période de « stabilisation » dans une même école. Alternant formation filée, formation groupée et enseignement, ils se verraient nommés sur des écoles différentes dans des niveaux différents ! La stratégie d'économies à tout prix est claire : les PE stagiaires deviennent moyens de remplacement.

CONTENU NÉBULEUX, FORMATEURS MYSTÈRES

Le calendrier prévu laisse rêveur : la formation ne commencera qu'à la rentrée des vacances de la Toussaint ! Pendant les si cruciales premières semaines, la formation sera du seul ressort du tuteur et devra se faire en plus de son temps de service (aucune décharge n'étant prévue). En outre, la circulaire rectorale n'écarte pas la possibilité de faire appel à un tuteur exerçant dans un autre établissement que celui du stagiaire. Dans le 1^{er} degré, le tuteur pourrait se voir confier la responsabilité de plusieurs stagiaires.

À l'heure actuelle, aucun contenu de formation ne semble précisément défini. Le site de l'académie de Versailles se contente d'annoncer qu'une « *plateforme spécifique sera prochainement accessible, avec des repères utiles pour [la] pratique professionnelle et [le] parcours de formation.* » Qui formera les stagiaires ? Nulle mention de l'IUFM dans les textes nationaux ou rectoraux, nulle évocation des personnels formateurs auxquels il sera fait appel... Les documents indiquent laconiquement que la formation s'effectuera sous l'autorité du Recteur ou de l'Inspecteur d'académie.

Enfin, une partie des crédits de formation sera dévolue à la formation à distance via un « espace numérique de travail » : avènement de l'auto-apprentissage et de l'épreuve du feu !

TUTEUR :

UNE MISSION IMPOSSIBLE ?

Dans ces conditions, les missions et les responsabilités du tuteur seront forte-

ment accrues. Selon les textes parus au BO de juillet dernier, l'évaluation et la titularisation des stagiaires leur incomberont quasi-exclusivement (l'avis du membre des corps d'inspection sera établi à partir du rapport du tuteur). D'ailleurs, les collègues ne sont pas dupes. Beaucoup ont refusé de cautionner cette attaque contre la formation initiale en refusant d'être tuteur.

Les manœuvres ont été les mêmes que d'habitude : alors qu'une revalorisation salariale apparaît toujours plus nécessaire, le ministère fait passer ses réformes en donnant de ci de là quelques primes. Ici, il s'agit de 2000 euros par an pour un professeur qui accepterait d'être tuteur. Pour dénoncer cette contre-réforme de la formation initiale, la CGT Educ'action appelle les collègues à refuser collectivement d'être tuteurs à la rentrée 2010. Bien entendu, il ne s'agit pas de refuser d'aider les jeunes collègues à entrer dans le métier mais bien de s'opposer collectivement à cette décision ministérielle.

La CGT Educ'action rappelle que la mission de tuteur ne s'exerce que sur la base du volontariat, et cela malgré les courriers sibyllins qu'ont reçus les collègues, leur laissant entendre qu'ils avaient été choisis pour être tuteur sans préciser qu'ils peuvent décliner.

Anne-Sophie Leymarie,
Samuel Serre

Ce véritable sabotage de la formation des enseignants et le stakhanovisme imposé aux stagiaires risquent fort de générer découragement et aversion pour le métier. Ils comptent aussi parmi les multiples éléments de la casse des statuts qui nous concerne tous.

REVALORISATION SALARIALE : LES TROIS QUARTS DES PERSONNELS "OUBLIÉS" !

Le décret fixant l'échelonnement indiciaire des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'éducation est en cours de parution. Il entérine le projet du ministère concernant la revalorisation salariale des enseignants recrutés au niveau « Master », suite aux pseudos négociations qu'avait engagées Luc Chatel fin 2009 et début 2010.

La CGT Educ'action rejette tout projet de revalorisation s'il ne concerne pas l'ensemble des personnels en fonction et futurs recrutés.

Au contraire, le ministre a choisi d'opposer les personnels en "créant" un critère, la masterisation, pour reconnaître la qualification. Il refuse ainsi de reconnaître l'expérience acquise des enseignants entrés au service de l'éducation en possession d'une licence ou d'une maîtrise, diplômes requis pour passer le concours!

Pourtant, au cours de leur carrière, ces personnels se sont adaptés aux nouvelles pratiques, aux technologies, souvent sans bénéficier d'une formation continue à la hauteur des enjeux. Il eut été simple pour l'administration de reconnaître leurs acquis (par VAE par exemple) pour leur reconnaître la qualification "master".

C'est ce que revendique notre organisation : une "masterisation de la formation initiale" (validation des deux ans de formation IUFM) et continue, et non une "masterisation du recrutement".

C'est ce qu'ont mis en œuvre V. Pécresse et X. Darcos, en opposition avec la majorité des personnels (présidents d'université, maîtres formateurs, enseignants chercheurs, enseignants du primaire et du secondaire, et toutes les organisations syndicales !). Avec une revalorisation très insuffisante, le ministère cherche à décourager les futurs enseignants. Les concours sont de plus en plus sélectifs compte tenu des suppressions massives d'emplois – près de

50 000 en 4 ans –, et le niveau de rémunération adossé à la nouvelle qualification (bac + 5) n'a pas de commune mesure avec les salaires potentiels dans le secteur privé.



L. Chatel voudrait-il tarir le vivier de recrutements de fonctionnaires et généraliser le recours à la contractualisation,

organisant la précarisation du métier ?

Au final, les nouvelles grilles indiciaires maintiennent les 11 échelons initiaux mais revalorisent les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} échelons, tout en sachant qu'aucun nouvel enseignant ne pourra être reclassé à un échelon inférieur à celui du 3^{ème}. Pour les enseignants certifiés et assimilés, le gain indiciaire net est de 15 points pour les troisième et quatrième échelons et de 14 points pour le cinquième. Pour les agrégés, le gain indiciaire net est respectivement de 11, 8 et 7 points.

Cela devrait concerner environ 190 000 collègues, dont 170 000 enseignants recrutés avant le 1^{er} septembre 2010 (au 31 janvier 2009 : 776 300 enseignants titulaires rémunérés dans le secteur public sur le budget de l'État). Le gouvernement avait annoncé qu'il utiliserait 50 % des moyens financiers "économisés" par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Au final, afin de réaliser de substantielles économies, le ministère décide de bloquer le taux de l'heure supplémentaire pour financer sa "mesurette".

Ainsi, ce taux sera bloqué à l'indice correspondant à la revalorisation du point au 1^{er} juillet 2010 (+ 0,5 %) et n'évoluera qu'en fonction d'une éventuelle augmentation de celui-ci. Le calcul de l'heure supplémentaire prend toujours en compte le salaire annuel du 1^{er} échelon et non celui du 3^{ème} s'il était devenu 1^{er} dans une nouvelle grille à 9 échelons.

Le taux d'une heure supplémentaire est déjà ridicule puisqu'inférieur à l'heure ordinaire à partir du 6^{ème} échelon d'un certifié ou assimilé...

Le taux ne tiendra pas compte du salaire réel de début de carrière. Pour la majorité des personnels, c'est travailler plus pour gagner moins !

Face à ces propositions inacceptables, la CGT Educ'action revendique l'arrêt des suppressions d'emplois, le droit à une formation initiale et continuée de qualité, ce qui implique l'abrogation de la réforme de la masterisation des concours.

Dans l'immédiat, nous exigeons pour tous les personnels de l'Éducation nationale :

- 70 pts d'indice supplémentaires (300 € environ) et un plan pluriannuel de revalorisation fondé sur un déroulement de carrière commun à tous,
- une progression de la grille indiciaire, liant qualification et rémunération, partant de 2 fois le SMIC comme l'exige la CGT pour tous les salariés et se terminant à deux

La CGT Educ'action rejette tout projet de revalorisation s'il ne concerne pas l'ensemble des personnels en fonction et futurs recrutés.

fois le salaire de début de carrière.

Cette augmentation générale permettrait de compenser les pertes cumulées depuis vingt ans, et, liée à une politique d'emploi, d'augmenter les recettes nécessaires au financement de la protection sociale, **notamment des retraites.**

Jean-Pierre Devaux,
coordonnateur des élus.

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE : LES RÈGLES VONT CHANGER EN 2011 !

Les collègues le savent, périodiquement ils sont appelés à se prononcer pour élire leurs représentants dans différentes instances. A partir du résultat de ces élections, la représentativité de chacune des organisations est déterminée et les différents conseils, commissions ou comités paritaires sont constitués.

Au niveau local, le plus connu, car le plus proche de l'activité quotidienne de l'enseignant du second degré, c'est **le conseil d'administration**. Il est élu pour un an. Tous les collègues en poste (titulaires et non titulaires) sont à la fois électeurs et éligibles. En octobre 2010, nous aurons, comme chaque année, à élire le maximum de représentants CGT dans nos CA. Nous dénonçons, depuis sa création récente, le conseil pédagogique, désigné par le chef d'établissement et donc instance non élue par les personnels, car il représente une tentative de contourner le rôle et le pouvoir, même limités, du CA.

Aux niveaux départemental et national pour les instituteurs et les PE, aux niveaux académique et national pour les personnels du second degré, **des élections paritaires** ont lieu tous les trois ans (les dernières en décembre 2008). Ces élections sont organisées par corps : PE/institut, certifiés, agrégés, PLP, PEPS... On a en tête les affichages démentiels des salles de profs. Entre un nombre effrayant d'organisations syndicales (certaines n'apparaissent qu'à ce moment-là) et l'existence de tous ces corps, difficile de s'y retrouver. Les commissions paritaires qui résultent de ces élections permettent d'assurer, par les élus paritaires syndicaux, le contrôle du travail de l'administra-

tion dans la gestion de carrière de chacun d'entre nous. Jusqu'à maintenant, ces résultats électoraux permettaient de déterminer aussi la représentativité de chaque organisation



syndicale (tous corps confondus) aux différents échelons, départemental, académique ou national. Ainsi, en fonction des résultats de 2008, la CGT Educ'action est représentée au CTPM (comité technique paritaire ministériel), mais pas au CTPA (comité technique paritaire académique) de Versailles, elle est représentée au CTPD (comité technique paritaire départemental) de l'Essonne mais pas dans les trois autres départements de l'académie.

DE PROFONDS CHANGEMENTS VONT INTERVENIR EN OCTOBRE 2011

En même temps qu'ils voteront pour les élections paritaires, avancées de 2 mois, les personnels de l'Éducation nationale, tous corps confondus, titulaires comme non titulaires, voteront en plus, pour la première fois, pour déterminer directement la représentativité des organisations syndicales et celles qui siègeront ou non **aux Comités Techniques (CT) départementaux, académiques ou national de l'Éducation nationale**.

Des votes identiques seront organisés dans toute la Fonction Publique d'État, de même que dans la Fonction Publique hospitalière et dans la Fonction Publique territoriale. Les personnels non titulaires pourront s'exprimer comme les autres personnels (les CCP académiques ont déjà entériné cette décision), ce que nous re-

vendiquions depuis longtemps.

LA REPRÉSENTATIVITÉ DE LA CGT DANS LES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES SERA UN ENJEU MAJEUR

Le rôle de ces nouveaux CT, qui ne seront plus paritaires, c'est-à-dire moitié administration, moitié personnels, devrait évoluer. Le principe de l'accord majoritaire, arrêté par les accords de Bercy signés par la CGT, la CFDT, l'UNSA, la FSU, Solidaires, pourrait modifier un peu la façon dont le gouvernement traite aujourd'hui les organisations syndicales. Mais bien sûr, le rapport de force global que nous saurons créer sera déterminant pour obtenir des services publics plus conformes à ce que nous exigeons.

Pour la CGT Educ'action Versailles, comme pour notre union nationale, ces élections vont être un enjeu de grande importance au sein du ministère de l'Éducation Nationale.

Alain Vrignaud.

Fidèles à un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, nous ferons tout pour créer les conditions de constitution, dans le cadre électoral, comme dans les luttes, du rapport de force nécessaire à l'objectif d'une École qui remplisse réellement le rôle que nous lui voulons.

LES SALES PROFS !

À L'ÉCOLE, IL NE FAIT PAS BON ÊTRE TROP DIFFÉRENT.

Un rapport confidentiel, que *Le Monde* s'est procuré, montre en effet que les discriminations de toutes sortes ont tendance à se banaliser au sein de l'institution scolaire. Alors même que l'école est supposée intégrer chacun dans la communauté républicaine.

Le constat établi par le groupe de travail qui a rédigé le rapport est préoccupant, qu'il s'agisse du handicap, de sexisme, d'orientation sexuelle ou d'origine. L'enfant handicapé fait encore trop souvent "peur".

Les stéréotypes sur les différences "naturelles" entre filles et garçons restent répandus. Cela a des conséquences scolaires, mais cela conduit aussi à des violences parfois justifiées par des "convictions culturelles ou politico-religieuses". L'homophobie se banalise et l'école se montre trop rétive à réagir. Les conséquences, pourtant, peuvent être dramatiques pour les victimes.

Source: *Le Monde*.

ÉLÈVES SANS PARIERS.



ÉLÈVES PERDUS, ÉLÈVES PUNIS : LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ROUVRE DES COLONIES PÉNITENTIAIRES

Sans aucune concertation, par une simple circulaire parue au *Bulletin Officiel* (29/06/2010), le ministre de l'Éducation nationale décide l'ouverture d'un nouveau type d'établissements (ERS, établissements dits de « réinsertion scolaire »). Il s'agit de recevoir dans le cadre d'un internat des élèves qualifiés de « particulièrement perturbateurs » mais dont il est bien précisé qu'ils ne relèvent pas « d'un placement dans le cadre pénal ». Cependant, s'ils ne sont pas délinquants, ils sont traités comme tels, comme le montrent en particulier les modalités d'inscription qui vont jusqu'à déposer les parents de leurs droits éducatifs les plus élémentaires : quoique l'accord de la famille soit sollicité, il n'est plus obligatoire, en cas de refus, « une saisine du procureur peut être engagée par l'inspecteur d'académie (...), afin que puisse être étudiée l'opportunité de prononcer un placement », un placement dont il est par ailleurs précisé qu'il « durera aussi longtemps que nécessaire ». Autrement dit, il ne s'agit donc pas d'inscription dans un établissement scolaire mais d'enfermement privatif de liberté, sur simple décision administrative, pour des élèves âgés de 13 à 16 ans qui ne sont pas délinquants. Un arbitraire proprement ahurissant qui ne se donne même pas la peine de respecter les règles du droit.

Source : *Journal d'école*

UN QUART DES ENFANTS NE PARTENT PAS EN VACANCES.

C'est le cas pour 5 % des enfants de cadres supérieurs mais 34 % des enfants d'ouvriers.

En Finlande, 51 % des enfants dont les parents sont nés hors de l'Union européenne vivent sous le seuil de pauvreté, contre 9 % pour ceux nés dans ce pays. En France, ils sont respectivement 40 % contre 11 %.

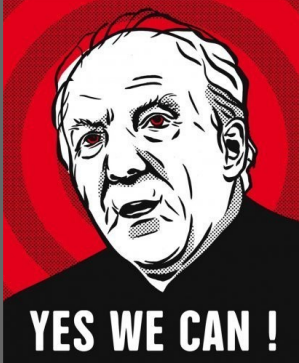
Dans la plupart des pays européens, un enfant sur trois dont les parents sont nés à l'extérieur de l'Union européenne vit en dessous du seuil de pauvreté, selon le rapport Tarki sur la pauvreté et le bien-être des enfants dans l'Union européenne (en anglais). Cette proportion est fortement supérieure à celle des enfants dont les parents sont nés dans le pays observé.

Source : www.inegalites.fr



D.R.

HORTEFEUX DEHORS!



LES PROFS DE PLUS EN PLUS VICTIMES DE LA VIOLENCE SCOLAIRE.



ADRESSES UTILES



CGT Educ'Action

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 48 18 81 47

☎ 01 49 88 07 43

@ unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

UASEN-CGT

Union Académique des Syndicats
de l'Éducation Nationale
245, Bd Jean Jaurès
92100 BOULOGNE

☎ 01 46 09 98 70

☎ 01 46 09 90 19

uasenver@wanadoo.fr

Secrétaire académique : Marie BUISSON
Responsable Élus CAPA : Jean-Pierre DEVAUX
Correspondant IUFM : Frédéric MOREAU

Permanences téléphoniques

Mercredi 14-17h,
Jeudi 10h30-16h00, Vendredi 10-18h00

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualité sur notre site Internet

www.premiumorange.com/uasenver

SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats
4, place de Touraine
78 000 VERSAILLES
☎ 01 39 49 42 50
☎ 06 75 36 49 58

sden-cgt78@wanadoo.fr

Co-Secrétaires départementaux
Nicolas SILAN
Frédérique ESPAGNO

Permanence : Vendredi

SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora
91 034 EVRY CEDEX
☎ 01 60 78 41 49
☎ 01 60 78 55 43

sdenct91@orange.fr

Co-Secrétaires départementales :
Véronique JOSIEN
Anne-Sophie LEYMARIE

Permanences : Mardi, mercredi
matin et vendredi après-midi

SDEN-CGT 92

245, bd Jean Jaurès
92 100 BOULOGNE
☎ 01 46 08 58 37
☎ 06 81 96 51 23
☎ 01 46 09 90 19

sdenct92@wanadoo.fr

Blog : www.cgteduc92.org

Co-Secrétaires départementaux :
Samuel SERRE
Bertrand DUPUIS

Permanence : le vendredi à partir
de 10h00

SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc
(anciennement bd Lénine)
95 100 ARGENTEUIL
☎ 01 34 10 02 55
☎ 06 61 26 11 22

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Co-Secrétaires départementaux :
Michaël MARCILLOUX
Jean FRAYSSE

Permanence : Mardi 10-17h et
vendredi 10-14h

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,
Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire (entourez)

Adresse Personnelle :

.....

.....

Code postal :

Ville :

☎ :

☎ :

e-mail :@.....

Établissement :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

☎ :

**Retourner ce bulletin d'adhésion au
SDEN-CGT
de votre département d'exercice.**